

par ceux que cette affaire intéresse directement, indiquent qu'il est temps de constituer le comité permanent des relations industrielles et qu'on fasse comparaître devant lui les membres du conseil d'administration, leurs employés ainsi que les fonctionnaires et les membres du syndicat.

J'attends avec impatience l'explication de mon collègue de Kootenay-Est, et je puis lui assurer que c'est sans la moindre malveillance, car je suis sûr qu'il me donnera une réponse parfaitement satisfaisante.

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, vu que nous sommes presque seuls dans cette Chambre, je puis peut-être parler intimement à mon honorable ami. Je crains que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) ne soit obsédé par l'activité de Hal Banks.

Dans l'intérêt de la justice, j'espère moi aussi qu'un jour Hal Banks paiera sa dette à la société. Mais il y a plus important: je crois que l'honorable député doit se libérer de cette obsession de sorte que, lorsqu'il se retirera sur les plages ensoleillées des magnifiques lacs Arrow et s'étendra sur le sable, il ne verra pas apparaître M. Banks à la fenêtre de tout yacht de croisière qui passera devant la résidence somptueuse qu'il possède sur la rive magnifique de ce lac.

L'honorable député craint que Hal Banks ne reçoive un montant additionnel de \$75,000. A ce sujet, le président des administrateurs m'a transmis les renseignements suivants:

Pour s'éviter des ennuis, le gouvernement cubain a entrepris, il y a quelques années, après négociation et signature d'un accord, de confier la manœuvre de certains navires qu'il avait achetés peu de temps auparavant

de la *Canadian National Steamships (West Indies)* et qui étaient immobilisés par suite d'une grève, à des membres du Syndicat international des gens de mer, pour une période de deux ans au moins après la remise en service des navires. Tout le monde sait qu'aucun de ces navires n'a jamais été remis en service. Comme preuve de leur bonne foi, les représentants du gouvernement de Cuba sont censés avoir fait un dépôt de fiducie de \$400,000, soit un montant suffisant pour payer les gages des marins du Syndicat international des gens de mer pour la période susmentionnée.

L'automne dernier, les représentants cubains ont pressenti M. McLaughlin, du Syndicat international des gens de mer, au sujet de l'équipage de seulement deux des navires, qui étaient restés sur la côte est. Les Cubains ont proposé un marché visant à annuler—j'insiste sur le mot annuler—l'entente et selon lequel ils s'engageaient à verser \$75,000 au SIGM canadien. Il s'ensuit donc que toute somme d'argent versée pour révoquer cette entente sera portée à l'actif du SIGM canadien et les administrateurs exerceront les pouvoirs qui leur sont accordés en vertu de l'article 13 de la loi sur la mise en tutelle des syndicats des transports maritimes.

A la lumière de ces faits, je puis assurer à l'honorable député qu'il est bien improbable qu'une partie de ces fonds, s'ils deviennent disponibles, tombe entre les mains d'un certain Harold Chamberlain Banks. Rien n'indiquait que M. Paul Hall était impliqué dans ces négociations.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 32.)